

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Claymore Equal Weight Banc & Lifeco Trust

Visa du prospectus provisoire du 5 avril 2007 concernant le placement de parts rachetables et cessibles au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 10 avril 2007

Courtier(s):

- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- Financière Banque Nationale Inc.
- Scotia Capitaux Inc.
- Corporation Canaccord Capital
- Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Raymond James Ltée
- Wellington West Capital Inc.
- Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
- Blackmont Capital Inc.
- Partenaires Financiers Richardson Limitée
- Gestion de capitaux Rothenberg Inc.

Numéro de projet Sédar: 1080614

Descartes Systems Group Inc. (The)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 11 avril 2007 concernant le placement de 5 000 000 d'actions ordinaires au prix de 5,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 11 avril 2007.

Courtier(s):

- Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1081874

Enterra Energy Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 11 avril 2007 concernant le placement de 4 300 000 parts de fiducie au prix de 5,90 \$ la part et d'un emprunt en débetures subordonnées non garanties convertibles à 8,25 %.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Valeurs Mobilières Orion Inc.

Numéro de projet Sédar: 1082100

FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur finance Haussier Plus
FNB horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur finance Baissier Plus
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur énergie Haussier Plus
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur énergie Baissier Plus
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX secteur aurifère mondial Haussier Plus
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX secteur aurifère mondial Baissier Plus
(parts de catégorie A)

Visa du prospectus provisoire du 12 avril 2007 concernant le placement de parts de catégorie A.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1082302

Fonds à petite capitalisation mondial Sentry Select
Fonds de valeur mondial Sentry Select
(parts des séries A et F)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 10 avril 2007 concernant le placement de parts des séries A et F.

Le visa prend effet le 11 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1081390

Fonds Chine Sentry Select

Visa du prospectus provisoire du 8 mars 2007 concernant le placement de parts au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 9 mars 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Corporation Canaccord Capital
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
IPC Securities Corporation
Corporation Recherche Capital
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1062338

Fonds enregistré du marché monétaire canadien NexGen
Fonds enregistré d'obligations canadien NexGen
Fonds enregistré de revenu et de croissance canadien NexGen
Fonds enregistré de croissance équilibrée canadien NexGen
Fonds enregistré de dividendes et de revenu canadien NexGen
Fonds enregistré de forte capitalisation canadien NexGen
Fonds enregistré de croissance canadien NexGen
Fonds enregistré de dividendes et de revenu nord-américain NexGen
Fonds enregistré de forte capitalisation nord-américain NexGen
Fonds enregistré de valeur nord-américain NexGen
Fonds enregistré de croissance nord-américain NexGen
Fonds enregistré de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen
Fonds enregistré de croissance américain NexGen
Fonds à gestion fiscale du marché monétaire canadien NexGen
Fonds à gestion fiscale d'obligations canadien NexGen
Fonds à gestion fiscale de revenu et de croissance canadien NexGen
Fonds à gestion fiscale de croissance équilibrée canadien NexGen
Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu canadien NexGen
Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation canadien NexGen
Fonds à gestion fiscale de croissance canadien NexGen
Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu nord-américain NexGen
Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation nord-américain NexGen
Fonds à gestion fiscale de valeur nord-américain NexGen
Fonds à gestion fiscale de croissance nord-américain NexGen
Fonds à gestion fiscale de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen
Fonds à gestion fiscale de croissance américain NexGen
(de la série comptes ordinaires F et de la série comptes grande valeur F)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 12 avril 2007 concernant le placement de la série comptes ordinaires F et de la série comptes grande valeur F.

Le visa prend effet le 16 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1080289

Portefeuille équilibré LifePoints
(parts des catégories B, F, F-6 et I-6)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 avril 2007 concernant le placement de parts des catégories B, F, F-6, et I-6.

Le visa prend effet le 10 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1080715

Portefeuille prudence Titan
Portefeuille de revenu équilibré Titan
Portefeuille équilibré Titan
Portefeuille de croissance équilibré Titan
Portefeuille de croissance Titan
Portefeuille d'actions dynamique Titan
(parts de série A et de série B)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 13 avril 2007 concernant le placement de parts de série A et de série B.

Le visa prend effet le 13 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1082908

Resources Gammon Lake Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire modifié du 9 avril 2007 concernant le placement de 10 000 000 d'actions ordinaires au prix de 20,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 11 avril 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1080856

Ressources Gammon Lake Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 9 avril 2007 concernant le placement de 10 000 000 d'actions ordinaires au prix de 20,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 10 avril 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar: 1080856

Société en commandite métaux précieux Northern 2007

Visa du prospectus provisoire modifié du 5 avril 2007 concernant le placement de 15 000 parts de société en commandite au prix de 1 000 \$ la part.

Le visa prend effet le 11 avril 2007.

Courtier(s):

Secutor Capital Management Corporation

Numéro de projet Sédar: 1049719

Société financière HSBC Limitée

Visa du prospectus simplifié provisoire du 11 avril 2007 concernant le placement de billets à moyen terme.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar: 1082300

6.6.1.2 Prospectus définitifs**Banque Canadienne Impériale de Commerce**

Visa pour le prospectus préalable du 11 avril 2007 de Banque Canadienne Impériale de Commerce concernant le placement d'un montant global de 2 000 000 000 \$ de billets à moyen terme (billets structurés avec capital à risque).

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1060793

Banque de Montréal

Visa pour le prospectus préalable du 13 avril 2007 de Banque de Montréal concernant le placement d'un montant global de 1 000 000 000 \$ de billets à moyen terme (billets dont le capital est à risque).

Le visa prend effet le 16 avril 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar: 1043713

Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 13 avril 2007 de Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust concernant le placement de 16 215 000 parts au prix de 14,25 \$ la part et de débentures subordonnées non garanties convertibles à 5,9 % venant à échéance le 1er mai 2012.

Le visa prend effet le 13 avril 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.

Scotia Capitaux Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Corporation Canaccord Capital
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1079254

Claymore

Visa pour le prospectus du 5 avril 2007 concernant le placement de parts de catégorie Advisor de :

Claymore S&P Global Water ETF
Claymore S&P/TSX CDN Preferred Share ETF
Claymore Global Monthly Yield Hog ETF
Claymore Europe Fundamental Index ETF
Claymore Global Balanced ETF
Claymore Global Balanced Income ETF
Claymore Global Balanced Growth ETF

Le visa prend effet le 10 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1038459

DragonWave Inc.

Visa pour le prospectus du 13 avril 2007 de DragonWave Inc. concernant le placement de 8 734 250 actions ordinaires au prix de 3,95 \$ l'action.

Le visa prend effet le 13 avril 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1060874

Fairfax Financial Holdings Limited

Visa pour le prospectus préalable du 10 avril 2007 de Fairfax Financial Holdings Limited concernant le placement d'un montant global de 750 000 000 \$US d'actions à droit de vote subalterne, d'actions privilégiées, de titres de créance, de bons de souscription, de contrats d'achat d'actions et d'unités.

Le visa prend effet le 11 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1076748

Fonds Chine Sentry Select

Visa pour le prospectus du 4 avril 2007 de Fonds Chine Sentry Select concernant le placement de 23 000 000 de parts à 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 10 avril 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Raymond James Ltée
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 IPC Securities Corporation
 Corporation Recherche Capital
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1062338

Fonds communs de placement TD

Visa pour le prospectus simplifié du 16 avril 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds privé d'obligations canadiennes à revenu TD
 Fonds privé d'obligations canadiennes à rendement TD
 Fonds privé d'obligations de sociétés canadiennes TD
 Fonds privé d'actions nord-américaines TD
 Fonds privé d'actions canadiennes TD
 Fonds privé de dividendes canadiens TD
 Fonds privé de fiducies de revenu TD
 Fonds privé d'actions américaines TD
 Fonds privé neutre en devises d'actions américaines de premier ordre TD
 Fonds privé de petites et moyennes capitalisations TD
 Fonds privé d'actions internationales TD
 Fonds privé d'occasions stratégiques canadiennes TD

Le visa prend effet le 17 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1060431

Fronsac Capital Inc.

Visa pour le prospectus définitif du 5 avril 2007 de Fronsac Capital Inc. (la « société ») concernant les placements suivants :

1. un maximum de 1 200 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action;

2. une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir un maximum de 120 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX;
3. d'options auprès des administrateurs et membres de la direction de la société permettant d'acquérir un maximum de 324 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Courtier(s):
Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1062103

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Visa pour le prospectus préalable du 5 avril 2007 de General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée concernant le placement d'un montant global de 7 000 000 000 \$ de titres d'emprunt.

Le visa prend effet le 11 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 1029464

Great Basin Gold Limited

Visa pour le prospectus simplifié du 12 avril 2007 de Great Basin Gold Limited concernant le placement de 57 500 000 unités au prix de 2,60 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription et chaque bon entier permettant de souscrire à une action ordinaire au prix de 3,50 \$ pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Courtier(s):
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Pacific International Securities Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1067721

Kensington Global Private Equity Fund

Visa pour le prospectus du 11 avril 2007 de Kensington Global Private Equity Fund concernant le placement de 2 500 000 parts à 20,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Courtier(s):
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Marchés des Capitaux Genuity
Financière Banque Nationale Inc.

Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1048586

Lake Shore Gold Corp.

Visa pour le prospectus simplifié du 5 avril 2007 de Lake Shore Gold Corp. concernant le placement de 6 875 000 unités au prix de 2,00 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action et le placement de 6 000 000 d'actions accréditatives au prix de 2,50 \$ l'action accréditative.

Le visa prend effet le 5 avril 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital
Valeurs Mobilières Haywood
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1069850

Saskatchewan Wheat Pool Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 16 avril 2007 de Saskatchewan Wheat Pool Inc. concernant le placement d'un maximum de 39 100 000 reçus de souscription de catégorie 2, représentant chacun le droit de recevoir une action ordinaire au prix de 8,10 \$ le reçu.

Le visa prend effet le 16 avril 2007.

Courtier(s):

Marchés des Capitaux Genuity
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar: 1079228

Tahera Diamond Corporation

Visa pour le prospectus simplifié du 11 avril 2007 de Tahera Diamond Corporation concernant le placement de 25 875 000 unités à un prix de 1,00 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, chaque bon de souscription d'action ordinaire entier conférant le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1,40 \$.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Courtier(s):

GMP Securities L.P.
Financière Banque Nationale Inc.

Paradigm Capital Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Partenaires Westwind Inc.

Numéro de projet Sédar: 1077600

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds BMO

Visa pour la modification n° 2 du 22 mars 2007 du prospectus simplifié du 10 mai 2006 concernant le placement d'actions de :

Catégorie revenu à court terme BMO
 Catégorie mondiale équilibrée BMO
 (de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc.)

Cette modification est faite à la suite de la convocation des actionnaires à une assemblée qui aura lieu vers le 26 avril 2007 en vue d'examiner une modification aux objectifs de placement des Fonds et d'approuver le changement de dénomination de chacun des Fonds.

Le visa prend effet le 10 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 917382

Fonds Capital International

Visa pour la modification n° 4 du 5 avril 2007 du prospectus simplifié du 16 juin 2006 concernant le placement de parts des séries A, B, F, H et I de :

Fonds capital International – petites sociétés mondiales

Cette modification est faite à la suite de l'approbation par les porteurs de parts d'une modification aux objectifs de placement du Fonds.

Le visa prend effet le 16 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 942311

Fonds communs Scotia

Visa pour la modification n° 2 du 9 avril 2007 du prospectus simplifié du 31 octobre 2006 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I de :

Fonds Scotia des jeunes investisseurs (catégorie A seulement)
 Fonds de grandes sociétés américaines Capital
 Fonds de petites sociétés américaines Capital (catégories A et F seulement)
 Fonds de grandes sociétés internationales Capital
 Fonds de découvertes mondiales Capital
 Fonds de petites sociétés mondiales Capital

Cette modification est faite à la suite de l'approbation de la fusion des Fonds et des modifications des objectifs de placement par les organismes de réglementation le 1er mars 2006 et des porteurs de parts en assemblée le 5 avril 2007.

Le visa prend effet le 12 avril 2007.

Numéro de projet Sédar: 997126

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Hewlett-Packard Company

Vu la demande présentée par Hewlett-Packard Company (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 février 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu le *Règlement 45-102 sur la revente des titres*;

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« actions » : les actions ordinaires de l'émetteur à être émises dans le cadre de l'exercice des options;

« fusion » : l'opération par laquelle, le 7 novembre 2006, Mercury Interactive Corporation est devenue une filiale en propriété exclusive de l'émetteur;

« porteurs d'options » : les employés de Mercury Interactive Canada Inc., une filiale canadienne de Mercury Interactive Corporation, qui se sont vus octroyer les options;

« options » : les options d'achat d'actions qui ont été octroyées par Mercury Interactive Corporation aux employés de Mercury Interactive Canada sous divers régimes incitatifs et qui ont été prises en charge par l'émetteur dans le cadre de la fusion;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, de (i) l'exigence de prospectus et de l'exigence d'inscription à titre de courtier concernant le placement des actions auprès des porteurs d'options suite à l'exercice des options, et (ii) l'exigence d'inscription à titre de courtier concernant la première opération visée sur les actions par les porteurs d'options suite à l'exercice des options (collectivement, la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée, sous réserve que la première opération visée sur les actions aux termes de la présente décision doit être considérée comme un placement qui nécessite un prospectus et l'inscription à titre de courtier, sauf si les conditions suivantes sont respectées :

1. l'émetteur n'était pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada, sauf au Québec, à la date du placement des actions suite à l'exercice des options (la « date du placement »);
2. à la date du placement, en tenant compte de l'émission des actions et de toutes autres actions ordinaires émises en même temps que les actions ou dans le cadre de son placement, les résidents du Canada :
 - a) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation ou de la série;
 - b) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre de propriétaires directs ou indirects des titres de la catégorie ou de la série;
3. l'opération visée est effectuée :
 - a) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada; ou
 - b) soit avec une personne à l'extérieur du Canada.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Advitech Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 92 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 3 634 400 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,12 \$ l'unité ainsi que de débetures convertibles à 12 %, échéant le 31 janvier 2012 pour une valeur globale de 448 000 \$.

Date du placement :

Le 30 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 avril 2007

Anglo Irish Bank Corporation PLC

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 44 858 000 obligations à taux variable, échéant le 16 mars 2009, pour une valeur globale de 102 276 240 \$

Date du placement :

Le 23 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 avril 2007

ART Advanced Research Technologies Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 28 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 879 242 actions ordinaires et de 2 175 841 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 4 569 285 \$.

Date du placement :

Le 19 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 29 mars 2007

Aruba Networks, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 150 000 actions ordinaires, pour une valeur globale de 1 920 105 \$.

Date du placement :

Le 30 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 avril 2007

Bourse de Montréal Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 097 718,334 actions ordinaires, pour une valeur globale de 90 866 404,46 \$.

Date du placement :

Le 23 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 29 mars 2007

Canadian Western Bank

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de débetures subordonnées à 5,070 %, échéant le 22 mars 2017 et de débetures subordonnées à 5,571 %, échéant le 22 mars 2022, le tout pour une valeur globale de 183 000 000 \$.

Date du placement :

Le 22 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 29 mars 2007

Corporation Evolutra

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 2 997 778 actions ordinaires, au prix de 0,27 \$ l'action.

Date du placement :

Le 23 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 avril 2007

Corporation Power Tech Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 745 454 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,55 \$ l'unité et de 274 545 options compensatoires, émise à titre de rémunération.

Date du placement :
 Le 5 avril 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.10 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 13 avril 2007

Crédit Agricole S.A.

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement d'obligations à taux variable, échéant le 3 avril 2009, pour une valeur globale de 200 000 000 \$.
 Date du placement :
 Le 3 avril 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 5 avril 2007

Dubai Holding Commercial Operations MTN Limited

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 1 000 000 GBP d'obligations à 6 %, échéant le 1^{er} février 2017, pour une valeur globale de 2 305 965,32 \$.
 Date du placement :
 Le 1^{re} février 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 3 avril 2007

Dubai Holding Commercial Operations MTN Limited

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 2 000 000 EUR d'obligations à 4,75 %, échéant le 30 janvier 2014, pour une valeur globale de 3 048 628,96 \$.
 Date du placement :
 Le 1^{re} février 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 3 avril 2007

Extract Resources Limited

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 18 750 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'une demie-option d'action ordinaire, pour une valeur globale de 14 006 999,99 \$. De plus, 1 312 500 options d'achat d'actions ordinaires émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 28 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 2 avril 2007

Forsys Metals Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 140 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 4,75 \$ l'action.

Date du placement :

Le 27 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 mars 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 6 462 120,80 \$.

Date des placements :

Du 5 au 9 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 mars 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 27 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 14 378 586,09 \$.

Date des placements :

Du 12 au 16 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mars 2007

Grey Island Systems International Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 57 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 13 500 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité ainsi que de 810 000 bons de souscription d'actions ordinaires, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 6 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 mars 2007

Immunotec Inc. (anciennement Magistral Biotech Inc.)

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 584 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 85 131 020 actions ordinaires, au prix de 0.0735 \$ l'action.

Date du placement :

Le 8 juin 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.14 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2006

Laricina Energy Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 71 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 862 300 actions ordinaires accréditatives, au prix de 25,00 \$ l'action ainsi que de 853 700 actions ordinaires accréditatives, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 15 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mars 2007

LW Cosmetics Holdings Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 115 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 909 205 actions ordinaires de catégorie A, 1 514 488 actions ordinaires de catégorie B, 5 000 000 d'actions ordinaires de catégorie C, 65 actions spéciales de catégorie A, une action spéciale de catégorie B, une action spéciale de catégorie C, ainsi que des billets convertibles en actions ordinaires de catégorie D, pour une valeur globale de 22 322 064,12 \$.

Date du placement :

Le 1^{er} mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 mars 2007

Maximus Ventures Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 000 000 d'actions ordinaires accréditives, au prix de 0,46 \$ l'action ainsi que de 491 500 bons de souscription d'actions ordinaires accréditives, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 6 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 mars 2007

MegaWest Energy Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 289 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 27 448 550 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,00 \$ US l'unité ainsi que 695 561 bons de souscription d'actions ordinaires et 250 000 unités, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 28 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mars 2007

PreMd Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 917 268 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 3 879 965.33 \$.

Date du placement :

Le 27 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 avril 2007

Replicor Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 99 196 actions catégorie A, au prix de 1,50 \$ l'action.

Date des placements :

Le 3 et 5 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 avril 2007

Ressources Freewest Canada Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 80 000 actions ordinaires, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 22 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mars 2007

Ressources Majescor Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 710 000 actions ordinaires, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 19 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mars 2007

Ressources Melkior Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 200 000 actions ordinaires, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 13 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 mars 2007

Ressources Melkior Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 200 000 actions ordinaires, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 14 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mars 2007

Ressources minières Augyva inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 800 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 14 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 mars 2007

Ressources Pershimco Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 250 unités, chacune étant composée de 1 600 actions accréditatives, de 400 actions ordinaires et de 2 000 bons de souscription spéciaux d'actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité. De plus, 11 250 actions ordinaires, au prix de 0,50 \$ l'action et 11 250 bons de souscription, au prix de 0,50 \$ le bon, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 29 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 janvier 2007

Ressources Pro-Spect-Or Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 67 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 14 770 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,10 \$ l'unité et de 1 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 0,10 \$, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 4 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 avril 2007

Rutter Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 600 000 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 3,17 \$ le bon.

Date du placement :

Le 13 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 mars 2007

RxElite Holdings Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 858 335 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 595 392,43 CDN.

Date du placement :

Le 2 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 avril 2007

Sabina Silver Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 85 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 3,00 \$ l'unité et de 500 000 bons de souscription, au prix de 3,00 \$ le bon, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 2 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 avril 2007

Stellar Pacific Ventures Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 150 000 actions ordinaires, à un prix réputé de 0,15 \$ l'action, en contrepartie de terrains

Date du placement :

Le 30 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 avril 2007

Uranium Star Corp.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 000 000 d'actions ordinaires et de 1 000 000 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1,26 \$ l'action.

Date du placement :

Le 2 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 mars 2007

VVC Exploration Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 31 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 440 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,33 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 27 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 mars 2007

Walton AZ Sunland Ranch 2 Investment Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 215 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 394 950 actions ordinaires, au prix de 10,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 4 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 avril 2007

West Africa Energy Inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 9 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 20 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,45 \$ l'unité et de 1 404 455 options d'unités, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 29 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 avril 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**CC&L Infrastructure Limited Partnership****Souscripteur :**

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 401 485 parts, au prix de 10,10 \$ la part.

Date du placement :

Le 12 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 février 2007

Fonds asymétrique d'obligations Natcan**Souscripteur :**

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 200 000,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds contra cyclique Natcan

Souscripteur :
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
Description des placements :
Placements de parts, pour une valeur globale de 200 000,00 \$.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds contra cyclique Natcan II

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
Description des placements :
Placements de 108 821,15 parts, au prix de 100,00 \$ la part.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions américaines Natcan

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 15 souscripteurs au Québec.
Les placements ont eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.
Description des placements :
Placements de parts, pour une valeur globale de 43 619 468,00 \$.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions américaines de petite capitalisation Natcan

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Description des placements :
Placements de 50 001 parts, au prix de 100,00 \$ la part.
Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions canadiennes Natcan

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 61 souscripteurs au Québec.
Les placements ont eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.
Description des placements :
Placements de parts, pour une valeur globale de 94 926 790,31 \$.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions canadiennes de rendement absolu Natcan II

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Description des placements :
Placements de parts, pour une valeur globale de 14 651 242,46 \$.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions canadiennes de valeur sociale Natcan

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 43 souscripteurs au Québec.
Les placements ont eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.
Description des placements :
Placements de parts, pour une valeur globale de 28 573 600,00 \$.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions de petite capitalisation Natcan

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 25 souscripteurs au Québec.
Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 13 040 950,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions internationales Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 28 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 56 080 737,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions Momentum Mondial Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 103 501 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions Momentum Mondial Natcan II

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 48 319,45 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'actions mondiales Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 44 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 67 737 728,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'arbitrage d'obligations à court terme Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 50 391,88 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'arbitrage horizon Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 20 000,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'arbitrage horizon Natcan II

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 167 934,57 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds de crédit à rendement absolu Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 10 010 000,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds de crédit à rendement absolu Natcan II

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 142 217,26 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds de marché monétaire Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 283 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 3 660 290,41 parts, au prix de 1 000,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds de répartition d'actifs tactique Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 15 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 5 668 600,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds de valeur à contre-courant Natcan

Souscripteur :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 150 000,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds de valeur à contre-courant Natcan II

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 134 596,70 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'obligations canadiennes Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 84 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 185 014 487,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'obligations canadiennes indicelle plus Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 9 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 5 035 100,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'obligations corporatives Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 19 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 128 409 144,08 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds d'obligations univers corporatif Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 26 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 383 670 277,00 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3, 2.10 et 2.19 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds fondamental Natcan

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 20 885 923,40 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 janvier 2007

Fonds fondamental Natcan II

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description des placements :

Placements de 111 200,15 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date des placements :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds gestion de devises Natcan

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
Description des placements :
Placements de 23 250 parts, au prix de 100,00 \$ la part.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds indiciel d'actions américaines Natcan

Souscripteurs :
Les placements ont eu lieu auprès de 15 souscripteurs au Québec.
Les placements ont eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.
Description des placements :
Placements de parts, pour une valeur globale de 2 652 414,00 \$.
Date des placements :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 et 2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 30 janvier 2007

Fonds de fiducie de revenus Palos S.E.C.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 801 parts, au prix de 11,10 \$ la part.
Date du placement :
Le 18 février 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 22 février 2007

ILF, Ltd.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 589,98 actions participantes de catégorie B, au prix de 1 178,50 \$ l'action.
Date du placement :
Le 1^{er} février 2007
Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 février 2007

Quadra Realty Trust

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 100 000 actions ordinaires, au prix de 17,48 \$ l'action.

Date du placement :

Le 14 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 février 2007

Silvercreek Limited Partnership

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 39 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de parts, pour une valeur globale de 18 706 716,33 \$.

Date des placements :

Du 1^{er} avril au 1^{er} décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 février 2007

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Biothéchnologies Osta Inc.

Vu la demande présentée par Biotechnologies Osta Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 avril 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de bons de souscription de rémunération auprès des placeurs pour compte, leur permettant d'acquérir un nombre maximum d'unités correspondant à 10 % du nombre d'unités émises dans le cadre du placement au prix de 0,25 \$ l'unité pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

L'Autorité accorde la dispense demandée.

Canada Dominion Resources 2006 Limited Partnership
Canada Dominion Resources 2007 Limited Partnership
CMP 2006 Resource Limited Partnership
CMP 2007 Resource Limited Partnership
Goodman & Company, Investment Counsel Ltd.

Vu la demande présentée par Canada Dominion Resources 2006 Limited Partnership, Canada Dominion Resources 2006 II Limited Partnership, Canada Dominion Resources 2007 Limited Partnership, CMP 2006 Resource Limited Partnership, CMP 2007 Resource Limited Partnership, Goodman & Company Investment Counsel Ltd. et d'autres sociétés en commandite qui seront créées de temps en temps par Goodman & Company Investment Counsel Ltd. dans des conditions similaires, (collectivement, les « demandeurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 20 février 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l' « autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les demandeurs de l'application des articles 9.2, 10.3 et 10.4 du Règlement 81-106 relativement à l'obligation de préparer et déposer une notice annuelle, de tenir un dossier de vote par procuration et d'établir un dossier de vote par procuration pour la période se terminant le 30 juin de chaque année, d'afficher sur son site internet le dossier de vote par procuration au plus tard le 31 août de chaque année et d'envoyer le dossier de vote par procuration à tout commanditaire qui en fait la demande (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par les demandeurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Canadian Bioenergy Corporation

Vu la demande présentée le 11 avril 2007;

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Canadian Bioenergy Corporation de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'un maximum de 900 000 bons de souscription au placeur pour compte dans le cadre de l'émission de déventures convertibles, chaque bon permettant à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à l'occasion du premier appel public à l'épargne futur de l'émetteur pour une période maximale de 42 mois suivant la clôture du placement privé.

Creststreet 2006 Limited Partnership Creststreet 2006 (II) Limited Partnership Creststreet 2007 Limited Partnership

Vu la demande présentée par Creststreet 2006 Limited Partnership, Creststreet 2006 (II) Limited Partnership et Creststreet 2007 Limited Partnership (les « Émetteurs » individuellement, l'« Émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 février 2007 (la « Demande »);

vu la Demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissements* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la Demande visant à dispenser, les Émetteurs de l'application des dispositions prévues à l'article 9.2 du Règlement 81-106 (la « Dispense demandée »);

vu les représentations faites par les Émetteurs.

En conséquence l'Autorité:

dispense les Émetteurs, en vertu de l'article 17.1 du Règlement 81-106, de l'application des dispositions prévues à l'article 9.2 du Règlement 81-106 relativement à l'obligation de dépôt d'une notice annuelle lorsqu'il n'y a pas de prospectus valide à la clôture de leurs exercices.

Cette dispense est valide jusqu'à ce qu'il y ait un changement important dans les affaires de l'Émetteur à moins que l'Émetteur prouve que la dispense devrait être toujours valide, et ce, sous réserve de l'approbation écrite de l'Autorité.

Le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'Autorité principale.

Descartes Systems Group Inc. (The)

Vu la demande présentée par The Descartes Systems Group Inc. (l' « émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 5 avril 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, à certaines conditions, de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer le ou vers le 11 avril 2007, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Enterra Energy Trust

Vu la demande présentée par Enterra Energy Trust (l' « émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 5 avril 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, l'Autorité :

dispense Enterra Energy Trust de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des états financiers consolidés comparatifs vérifiés pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005, ainsi que les notes y afférents, le rapport des vérificateurs s'y rapportant, du rapport de gestion et de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (les « documents »), lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer le ou vers le 11 avril 2007, compte tenu que la version française des documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Fonds mutuels CI

Fonds Unie

Portefeuilles Artisan

Portefeuilles de gestion Institutionnelle

collectivement, les « Fonds ») (voir la liste détaillée des Fonds en Annexe A)

Vu la demande présentée par CI Investments Inc. (« CI »), United Financial Corporation (« UFC », et collectivement avec CI, les « Gérants CI ») et Blackmont Capital Inc. (« Blackmont ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 mars 2007 (la « Demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81 105 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Changement de contrôle » : le changement de contrôle direct de Rockwater en faveur de CI Financial résultant de l'OPA et générant un changement de contrôle indirect de Blackmont, filiale à part entière de Rockwater, qui se retrouve sous contrôle indirect de CI LP et CI Financial;

« CI Financial » : CI Financial Income Fund, société mère de CILP;

« CI LP » : Canadian International LP, société contrôlée par CI Financial, et dont les Gérants CI sont des filiales à part entière;

« Courtier participant » : un courtier qui place les titres de l'OPC, à l'exception du placeur principal;

« Document d'information » : le document d'information communiqué conformément aux exigences du paragraphe 3) de l'article 8.2 du Règlement 81-105;

« Information » : la participation de CI LP et CI Financial dans le capital de Blackmont résultant de l'OPA, dont la divulgation est requise par le sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 8.2 du Règlement 81-105;

« OPA » : l'offre publique d'achat, conclue le 2 avril 2007, entreprise par CI Financial et conduite par l'intermédiaire de CI LP, en vertu de laquelle le contrôle de Rockwater a été acquis par CI Financial au moyen de l'acquisition des actions en circulation de Rockwater;

« OPC » : un organisme de placement collectif tel que défini par le Règlement 14-501Q sur les définitions;

« Prospectus » : les prospectus des Fonds;

« Rockwater » : Rockwater Capital Corporation, dont Blackmont est une filiale à part entière;

« Transactions pré-autorisées » : l'acquisition de parts des Fonds par les clients en vertu de conventions de placements signées préalablement à l'OPA;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

vu la Demande des Gérants CI et de Blackmont visant à obtenir une dispense, en vertu de l'article 9.1 du Règlement 81-105, des obligations suivantes :

1. dispense, temporairement jusqu'au 31 juillet 2007, les Fonds de l'obligation prévue au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 8.2 du Règlement 81-105 en vertu de laquelle un OPC doit

indiquer dans son prospectus ou dans son prospectus simplifié, le pourcentage de participation d'un membre de l'organisation de l'OPC dans le capital d'un Courtier participant;

2. dispense Blackmont, dans le cadre de l'exécution de Transactions pré-autorisées, de l'obligation prévue au paragraphe 4) de l'article 8.2 du Règlement 81-105 en vertu de laquelle le Courtier participant ne peut exécuter une opération sur les titres d'un OPC sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du souscripteur à l'exécution de l'opération une fois que ce dernier a obtenu le Document d'information;

(les « Dispenses demandées »);

vu les représentations faites par les Gérants CI et Blackmont.

Et considérant les faits suivants :

1. la Demande a été faite en conséquence de l'OPA.
2. suite à la conclusion de l'OPA, le Changement de contrôle est survenu..
3. Blackmont est un Courtier participant qui a placé des parts des Fonds par le passé et est susceptible de placer des parts des Fonds dans le futur.
4. les nouveaux clients et les clients existants ayant déposé de nouveaux ordres d'opérations visant les parts des Fonds, auprès de Blackmont, recevront le Document d'information et devront donner leur consentement par écrit préalablement à l'exécution par Blackmont d'une opération sur les parts d'un Fonds.
5. toutefois, plusieurs des clients de Blackmont font l'acquisition de parts des Fonds dans le cadre de Transactions pré-autorisées et il n'est pas possible pour Blackmont d'obtenir une autorisation écrite des clients préalablement à l'exécution des Transactions pré-autorisées suite au Changement de contrôle.
6. l'Information sera intégrée aux Prospectus, lors du prochain renouvellement du visa des Prospectus, au plus tard le 31 juillet 2007.

En conséquence :

L'Autorité accorde les Dispenses demandées.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'Autorité principale.

ANNEXE A

FONDS MUTUELS CI

Fonds d'actions américaines CI
 Catégorie de société d'actions américaines CI
 Fonds d'actions de croissance Alpin CI
 Catégorie de société gestionnaires américains^{MD} CI
 Fonds américain de petites sociétés CI
 Catégorie de société américaine petites sociétés CI
 Fonds de valeur américaine CI
 Catégorie de société valeur américaine CI
 Catégorie de société petite capitalisation Can-am CI

Fonds de placements canadiens CI
 Catégorie de société de placements canadiens CI
 Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI
 Fonds marchés nouveaux CI
 Catégorie de société marchés nouveaux CI
 Fonds européen CI
 Catégorie de société européenne CI
 Fonds mondial CI
 Catégorie de société mondiale CI
 Catégorie de société biotechnologie mondiale CI
 Catégorie de société produits de consommation mondiaux CI
 Catégorie de société énergie mondiale CI
 Catégorie de société services financiers mondiaux CI
 Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI
 Fonds mondial avantage dividendes élevés CI
 Catégorie de société gestionnaires mondiaux^{MD} CI
 Fonds mondial de petites sociétés CI
 Catégorie de société mondiale petites sociétés CI
 Catégorie de société sciences et technologies mondiales CI
 Fonds de valeur mondiale CI
 Catégorie de société valeur mondiale CI
 Fonds international CI
 Catégorie de société internationale CI
 Fonds de valeur internationale CI
 Catégorie de société valeur internationale CI
 Catégorie de société japonaise CI
 Fonds Pacifique CI
 Catégorie de société Pacifique CI
 Catégorie de société valeur de fiducie CI
 Fonds Harbour
 Catégorie de société Harbour
 Catégorie de société d'actions étrangères Harbour
 Fonds de ressources canadiennes Signature
 Catégorie de société ressources canadiennes Signature
 Fonds canadien sélect Signature
 Catégorie de société canadienne sélect Signature
 Fonds américain Synergy
 Catégorie de société américaine Synergy
 Catégorie de société canadienne Synergy
 Catégorie de société gestion de style canadien Synergy
 Fonds d'actions canadiennes focus Synergy
 Fonds d'actions mondiales focus Synergy
 Catégorie de société mondiale Synergy
 Catégorie de société gestion de style mondial Synergy

Fonds canadien de répartition stratégique CI
 Catégorie de société mondiale équilibrée CI
 Fonds équilibré international CI
 Catégorie de société équilibrée internationale CI
 Catégorie de société de croissance et de revenu étrangers Harbour
 Fonds de revenu et de croissance Harbour
 Catégorie de société de revenu et de croissance Harbour
 Fonds équilibré canadien Signature
 Fonds de croissance et de revenu Signature
 Catégorie de société de croissance et de revenu Signature
 Fonds de répartition tactique d'actifs Synergy

Fonds d'obligations canadiennes CI
 Catégorie de société obligations canadiennes CI
 Fonds d'obligations à court terme CI
 Fonds d'obligations à long terme CI
 Fonds marché monétaire CI
 Fonds marché monétaire É-U CI
 Catégorie de société à court terme CI
 Catégorie de société à court terme en dollars US CI
 Fonds d'obligations mondiales CI
 Catégorie de société obligations mondiales CI
 Fonds de placements hypothécaires CI
 Fonds d'obligations de sociétés Signature
 Catégorie de société obligations de sociétés Signature
 Fonds de dividendes Signature
 Catégorie de société dividendes Signature
 Fonds de revenu élevé Signature
 Catégorie de société revenu élevé Signature

Série Portefeuilles de revenu
 Série Portefeuilles prudente
 Série Portefeuilles équilibrée
 Série Portefeuilles équilibrée prudente
 Série Portefeuilles croissance équilibrée
 Série Portefeuilles croissance
 Série Portefeuilles croissance maximale

Catégorie de société gestion du revenu Select
 Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select
 Catégorie de société gestion d'actions américaines Select
 Catégorie de société gestion d'actions internationales Select
 Fonds de lancement Select

Catégorie de société Portefeuille géré Select 100r
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 80r20a
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 70r30a
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 60r40a
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 50r50a
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 40r60a
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 20r80a
 Catégorie de société Portefeuille géré Select 100a

Fonds monétaire
 Fonds de revenu à court terme
 Fonds de revenu fixe canadien
 Fonds de revenu fixe international
 Fonds de revenu amélioré

Fonds de valeur d'actions canadiennes
 Fonds diversifié d'actions canadiennes
 Fonds de croissance d'actions canadiennes
 Fonds de sociétés de petites capitalisations d'actions canadiennes

Fonds de valeur d'actions américaines
 Fonds diversifié d'actions américaines

Fonds de croissance d'actions américaines
Fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation

Fonds de valeur d'actions internationales
Fonds diversifié d'actions internationales
Fonds de croissance d'actions internationales
Fonds d'actions de marchés émergents

Fonds immobilier

Portefeuille de bons du Trésor canadiens Artisan
Portefeuille Artisan le plus conservateur
Portefeuille Artisan conservateur
Portefeuille Artisan prudent
Portefeuille Artisan de croissance
Portefeuille Artisan de croissance élevée
Portefeuille Artisan de croissance maximale
Portefeuille Artisan de la nouvelle économie

Fonds d'actions canadiennes gestion institutionnelle
Fonds d'actions américaines gestion institutionnelle
Fonds d'actions internationales gestion institutionnelle
Fonds de revenu gestion institutionnelle

Catégorie de société mondiale Avantage dividendes élevés CI
Fonds mondial de croissance et de revenu Signature
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature

Kensington Global Private Equity Fund

Vu la demande présentée par Kensington Capital Partners Limited (le « gestionnaire ») au nom de Kensington Global Private Equity Fund (le « fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 janvier 2007;

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);

vu les termes définis suivants :

« investissements sous-jacents » : le fonds investira le produit du placement dans i) des fonds et des fonds de fonds de capital d'investissement privé et ii) directement dans des sociétés fermées, conjointement avec un fonds de capital d'investissement privé dans lequel le fonds investit;

« parts » : le fonds propose d'émettre des parts cessibles au prix de 20,00 \$ chacune;

« placements liquides » : tout produit du placement qui ne doit pas immédiatement être affecté aux investissements sous-jacents sera investi dans des placements liquides;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande qui vise à dispenser le fonds, à certaines conditions, des dispositions prévues aux articles suivants du Règlement 81-106 :

1. le sous-paragraphe 5. du paragraphe 1) de l'article 3.5 qui prévoit de présenter la valeur actuelle pour chaque élément d'actif du portefeuille détenu dans l'inventaire du portefeuille du fonds;
2. le sous-paragraphe b) du paragraphe 2) de la rubrique 5, Partie B, de l'Annexe 81-106A1 Contenu des rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds (l' « annexe 81-106A1 ») qui prévoit de divulguer le pourcentage de l'actif net de chacune des 25 positions principales du fonds dans l'aperçu du portefeuille, inclut au rapport de la direction sur le rendement du fonds, préparé selon les exigences de la Partie 4 du règlement 81-106, ainsi que dans l'information trimestrielle sur le portefeuille, préparée selon les dispositions de la Partie 6 du Règlement 81-106;
3. le sous-paragraphe b) du paragraphe 3) de l'article 14.2 qui prévoit de calculer la valeur liquidative d'un fonds d'investissement au moins une fois par jour ouvrable, s'il utilise des instruments dérivés visés;

(collectivement, la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par le gestionnaire.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. en ce qui concerne la dispense du sous-paragraphe 5. du paragraphe 1) de l'article 3.5, l'inventaire du portefeuille du fonds présente les éléments suivants :
 - a) le coût de chaque investissement sous-jacent;
 - b) le coût total des investissements sous-jacents;
 - c) la plus-value non réalisée totale ou la moins-value non réalisée totale des investissements sous-jacents;
 - d) la valeur actuelle totale des investissements sous-jacents;
 - e) la ventilation des investissements sous-jacents par secteur d'activité et par région géographique, sous forme de tableaux;
 - f) le nombre d'investissements sous-jacents par secteur d'activité et par région géographique;
 - g) le coût total et la valeur actuelle totale des investissements sous-jacents par secteur d'activité et par région géographique;
 - h) le coût total et la valeur actuelle totale des investissements sous-jacents pour chaque secteur d'activités et région géographique, exprimés en pourcentage de l'actif net du fonds.
2. en ce qui concerne la dispense du sous-paragraphe b) du paragraphe 2) de la rubrique 5, Partie B, de l'annexe 81-106A1, l'aperçu du portefeuille indique les 25 positions principales du fonds ventilées de la manière suivante :
 - a) le nom de l'émetteur et la valeur actuelle de chaque placement liquide, exprimée en pourcentage de l'actif net du fonds, ainsi que la valeur actuelle totale des placements liquides, exprimée en pourcentage de l'actif net du fonds;

- b) le nom de l'émetteur de chaque investissement sous-jacent et la valeur actuelle totale des investissements sous-jacents, exprimée en pourcentage de l'actif net du fonds;

3. en ce qui concerne la dispense du sous-paragraphe b) du paragraphe 3) de l'article 14.2, le fonds divulgue dans son prospectus que :

- a) le calcul de la valeur liquidative par part est disponible aux membres du public sur demande;
- b) un site web a été établi à l'intention des membres du public à cette fin;

tant que :

- c) le fonds calcule sa valeur liquidative au moins deux fois par mois, soit (i) le 15^e jour de chaque mois ou, si le 15^e jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent et (ii) le dernier jour ouvrable de chaque mois.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Stellar Pacific Ventures Inc.

Vu la demande présentée par Stellar Pacific Ventures Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 mars 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'une option de rémunération auprès du placeur pour compte, lui permettant d'acquérir un maximum de 400 000 unités au prix de 0,25 \$ l'unité pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée.